

**RENDEMENT DES ÉMISSIONS
MOYENNES DE NO_x DU PARC
DE VÉHICULES LÉGERS,
DE CAMIONNETTES ET DE VÉHICULES
MOYENS À PASSAGERS POUR
L'ANNÉE MODÈLE 2009**

par rapport au
*Règlement sur les émissions des véhicules routiers
et de leurs moteurs et en vertu de la
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*

Division du transport
Environnement Canada
Janvier 2012

Avertissement

Le présent document constitue un résumé des données recueillies en vertu du *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*. Il ne remplace ni ne modifie d'aucune façon les dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* ou du *Règlement* élaboré en vertu de cette *Loi*. En cas de contradiction entre le présent document et la *Loi* ou le *Règlement*, la *Loi* et le *Règlement* ont préséance.

N° de cat. : En81-10/2009F-PDF
ISSN : 1927-2464

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2012

Also available in English

Table des matières

1	Sommaire	1
2	Objet.....	2
3	Introduction	2
4	Rendement des émissions moyennes de NO _x des parcs des entreprises pour l'année DE modèle 2009	5
	4.1 .Portée des rapports des entreprises	5
	4.2 .Distribution des véhicules légers, des camionnettes légères, des camionnette lourdes et des véhicules moyens à passagers	6
	4.3 . Valeurs moyennes de NO _x des parcs des entreprises.....	6
	4.4 .Points et déficits relatifs aux émissions de NO _x pour l'année de modèle 2009 et solde de fin d'année de modèle.....	8
	4.5 .Distribution des séries et valeur moyenne de NO _x du parc canadien.....	9
	4.6 .Tendance des valeurs moyennes de NO _x des parcs	11
5	Conclusions	12

Liste des tableaux

Tableau 1 : Normes d'émissions de gaz d'échappement pour la durée de vie utile totale des véhicules légers, des camionnettes légères, des camionnettes lourdes et des véhicules moyens à passagers	3
Tableau 2 : Normes d'émissions moyennes de NO _x des parcs	3
Tableau 3 : Portée des rapports des entreprises	5
Tableau 4 : Sommaire des valeurs moyennes de NO _x des parcs de véhicules légers, de camionnettes légères, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers des entreprises	6
Tableau 5 : Points et déficits relatifs aux émissions de NO _x pour l'année de modèle 2009 et solde de fin d'année de modèle	8
Tableau 6 : Distribution des véhicules en fonction de la norme d'émissions de NO _x	9

Liste des figures

Figure 1 : Distribution du parc canadien en fonction de la norme d'émissions de NO _x	10
Figure 2 : Distribution du parc canadien en pourcentage en fonction de la norme d'émissions de NO _x	10
Figure 3 : Valeurs et normes d'émissions moyennes de NO _x des parcs	11

1 SOMMAIRE

En vertu du *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* (ci-après « le *Règlement* »), chaque nouveau véhicule léger, camionnette et véhicule moyen à passagers doit être certifié par son fabricant comme étant conforme à une des séries correspondantes à celles de l'Environmental Protection Agency des États-Unis pour lesquelles il y a des normes d'émissions particulières d'oxyde d'azote (NO_x) et d'autres polluants. De plus, les fabricants et importateurs de ces véhicules sont requis de faire rapport du rendement de leur parc relativement aux émissions moyennes NO_x pour chaque année de modèle.

Ce rapport est le sixième rapport annuel et il résume le rendement du parc canadien dans son ensemble relativement aux émissions moyennes de NO_x pour l'année de modèle 2009. Il inclut la valeur moyenne de NO_x pour chacune des entreprises ainsi que leurs points/déficits relatifs aux émissions. Il comprend également une comparaison de la distribution des véhicules certifiés conformes aux différentes séries ainsi que de la valeur moyenne de NO_x calculée pour l'ensemble du parc canadien par rapport aux années de modèles précédentes (c.-à-d. années de modèles 2004 à 2008).

Pour l'année de modèle 2009, 23 entreprises ont soumis des rapports comprenant un total de 1 351 327 véhicules fabriqués ou importés au Canada pour la vente au premier usager. La valeur moyenne de NO_x des parcs de chaque entreprise était égale ou inférieure à la norme, et toutes les entreprises ont respecté, selon leur rapport, les dispositions du *Règlement* relatives aux normes moyennes des parcs.

La valeur moyenne de NO_x de l'ensemble des parcs canadiens de véhicules légers et de camionnettes légères ainsi que de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers pour l'année de modèle 2009 est de 0,06743109 g/mille, comparativement à la norme moyenne combinée pour les parcs de 0,07 g/mille, et elle continue de diminuer. Cette tendance correspond aux objectifs du *Règlement*.

2 OBJET

Le présent rapport a pour objet de résumer le rendement individuel des entreprises et du parc canadien dans son ensemble relativement aux émissions moyennes de NO_x pour l'année de modèle 2009, selon les données soumises par les entreprises dans leurs rapports de fin d'année de modèle. Il a également pour objet de faire état de l'efficacité du programme sur les émissions moyennes de NO_x du parc canadien en vue de l'atteinte des objectifs de rendement environnemental.

3 INTRODUCTION

Le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* (ci-après « le *Règlement* ») est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004 en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)]. Le *Règlement* instaure des normes nationales d'émissions plus rigoureuses pour les véhicules routiers et leurs moteurs. Il harmonise les normes canadiennes d'émissions pour les véhicules légers, les camionnettes, les véhicules moyens à passagers, les véhicules lourds, les moteurs de véhicules lourds et les motocyclettes avec celles de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, qui sont incorporées par voie de référence au Code of Federal Regulations (CFR).

Le *Règlement* fixe également les normes d'émissions moyennes de NO_x des parcs de véhicules légers⁽ⁱ⁾, de camionnettes légères⁽ⁱⁱ⁾, de camionnettes lourdes⁽ⁱⁱⁱ⁾ et de véhicules moyens à passagers^(iv). Chaque nouveau véhicule léger, nouvelle camionnette légère ou lourde et nouveau véhicule moyen à passagers doit être certifié comme étant conforme à une des séries présentées dans le tableau 1 pour lesquelles il y a des normes d'émissions particulières de NO_x et d'autres polluants. Le choix de la série dans laquelle un modèle de véhicule sera certifié au cours d'une année de modèle donnée est limité par l'obligation d'une entreprise de se conformer aux normes d'émissions moyennes de NO_x des parcs associées à cette année de modèle. Le tableau 2 présente les normes d'émissions moyennes de NO_x des parcs des entreprises regroupant des véhicules légers, des camionnettes légères, des camionnettes lourdes et des véhicules moyens à passagers.

(i) Les véhicules légers comprennent généralement les automobiles.

(ii) Les camionnettes légères comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules loisir travail et les camionnettes dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est de 2 722 kg (6 000 livres) ou moins.

(iii) Les camionnettes lourdes comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules loisir travail et les camionnettes dont le PNBV est de plus de 2 722 kg (6 000 livres) et jusqu'à 3 856 kg (8 500 livres).

(iv) Les véhicules moyens à passagers comprennent généralement les véhicules plus lourds de type passagers, comme les fourgonnettes et les véhicules loisir travail dont le PNBV est supérieur à 3 856 kg (8 500 livres) et inférieur à 4 536 kg (10 000 livres).

Tableau 1 : Normes d'émissions de gaz d'échappement pour la durée de vie utile totale des véhicules légers, des camionnettes légères, des camionnettes lourdes et des véhicules moyens à passagers (gramme/mille)

Numéro de la série	NO _x	GONM (gaz organique non méthanique)	CO	Formaldéhyde	Particules
11	0,9	0,28	7,3	0,032	0,12
10	0,6	0,156/0,230	4,2/6,4	0,018/0,027	0,08
9	0,3	0,090/0,180	4,2	0,018	0,06
8	0,20	0,125/0,156	4,2	0,018	0,02
7	0,15	0,09	4,2	0,018	0,02
6	0,10	0,09	4,2	0,018	0,01
5	0,07	0,09	4,2	0,018	0,01
4	0,04	0,07	2,1	0,011	0,01
3	0,03	0,055	2,1	0,011	0,01
2	0,02	0,01	2,1	0,004	0,01
1	0	0	0	0	0

- Remarques :
- 1) Les limites équivalentes en unités de g/km s'obtiennent en multipliant la valeur de g/mille par 0,621.
 - 2) Les séries 8 à 10 renferment des normes supplémentaires temporaires, moins strictes pour certains polluants et pour certains véhicules
 - 3) La série 11 était disponible uniquement pour les véhicules moyens à passagers pour les années de modèle 2004 à 2008.
 - 4) Les séries 9 et 10 étaient disponibles uniquement pour les véhicules légers et les camionnettes légères des années de modèle de 2004 à 2006 et pour les camionnettes lourdes et les véhicules moyens à passagers des années de modèle de 2004 à 2008.
 - 5) En commençant avec l'année de modèle 2009, les normes pertinentes se limitent aux séries 1 à 8 pour toutes les catégories.

Tableau 2 : Normes d'émissions moyennes de NO_x des parcs

Année de modèle	Véhicules légers et camionnettes légères	Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers
2004	0,25	0,53
2005	0,19	0,43
2006	0,13	0,33
2007	0,07	0,20
2008	0,07	0,14
2009 et années de modèle ultérieures		0,07

La valeur moyenne des émissions de NO_x des parcs des entreprises est la moyenne pondérée calculée à partir du nombre de véhicules certifiés conformes à chaque série. Les séries d'émissions, les normes d'émissions moyennes de NO_x et les méthodes de calcul des valeurs moyennes de NO_x sont alignées avec celles de l'EPA. Il y a toutefois des différences dans la structure du programme canadien relatif aux émissions moyennes de NO_x des parcs conçues pour reconnaître les véhicules vendus tant au Canada qu'aux États-Unis durant la même période. La structure des exigences réglementaires est conçue pour obtenir des émissions moyennes des parcs comparables à celles des États-Unis, tout en réduisant au minimum le fardeau de la réglementation pour les entreprises et en leur offrant la possibilité de vendre des véhicules au Canada indépendamment des États-Unis.

Le *Règlement* exige que toutes les entreprises soumettent un rapport au ministre de l'Environnement au plus tard le 1^{er} mai suivant la fin de l'année de modèle. Le rapport de fin d'année de modèle doit contenir des renseignements détaillés portant sur les parcs de l'entreprise ou sur ses groupes de véhicules, y compris l'information concernant :

- les déclarations relatives aux choix faits par l'entreprise en conformité avec les exigences réglementaires relatives aux émissions moyennes de NO_x des parcs;
- la norme d'émissions moyennes de NO_x applicable;
- la valeur moyenne de NO_x des parcs atteinte par l'entreprise;
- les valeurs utilisées pour calculer la valeur moyenne de NO_x des parcs des entreprises;
- le calcul des points ou du déficit relatifs aux émissions de NO_x, le cas échéant;
- le solde des points ou du déficit;
- les transferts de points vers ou en provenance de l'entreprise, le cas échéant.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul des valeurs moyennes de NO_x des parcs et des points ou du déficit relatifs aux émissions de NO_x, veuillez consulter le *Règlement* qui est disponible sur le registre environnemental de la LCPE d'Environnement Canada à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/registre/lcpe/regulations/default.cfm>. Vous y trouverez également les rapports de fin des années de modèle 2004 à 2008.

4 RENDEMENT DES ÉMISSIONS MOYENNES DE NO_x DES PARCS DES ENTREPRISES POUR L'ANNÉE DE MODÈLE 2009

4.1 Portée des rapports des entreprises

Le tableau 3 contient la liste des entreprises qui ont soumis un rapport de fin d'année de modèle 2009 conformément aux exigences du *Règlement*. Les marques des véhicules et les nombres de groupes d'essai couverts dans leurs rapports sont également précisés.

Tableau 3 : Portée des rapports des entreprises

Entreprise	Marques	Nombre de groupes d'essai ¹
Aston Martin Lagonda Limited	Aston Martin	2
BMW Group Canada	BMW, Mini, Rolls-Royce	20
Chrysler Canada Inc.	Chrysler, Dodge, Jeep	27
Ferrari North America, Inc.	Ferrari	3
Ford du Canada Limitée	Ford, Lincoln, Mercury	25
General Motors du Canada Limitée	Buick, Cadillac, Chevrolet, Hummer, GMC, Pontiac, Saab, Saturn	51
Honda Canada Inc.	Acura, Honda	17
Hyundai Auto Canada Corp.	Hyundai	14
Jaguar (Jaguar Land Rover Canada ULC)	Jaguar	2
Kia Canada Inc.	Kia	14
Land Rover (Jaguar Land Rover Canada ULC)	Land Rover	4
Lotus Cars Limited	Lotus	1
Maserati North America, Inc.	Maserati	1
Mazda Canada Inc.	Mazda	13
Mercedes-Benz Canada Inc.	Maybach, Mercedes, Smart	16
Mitsubishi Motor Sales of Canada, Inc.	Mitsubishi	9
Nissan Canada Inc.	Infiniti, Nissan	23
Porsche Cars Canada, Ltd.	Porsche	7
Subaru Canada, Inc.	Subaru	4
Suzuki Canada Inc.	Suzuki	6
Toyota Canada Inc.	Lexus, Toyota	25
Volkswagen Group	Audi, Bentley, Lamborghini, Volkswagen	26
Volvo Cars of Canada Corp.	Volvo	6

¹Un groupe d'essai constitue l'unité de classification de base et est composé de véhicules légers, de camionnettes légères, de camionnettes lourdes ou de véhicules moyens à passagers ayant des rendements d'émissions de gaz d'échappement similaires et partageant toutes les caractéristiques décrites dans le Code of Federal Regulations (CFR) des États-Unis, à la partie 86, section de chapitre C, article 1827.

Au total, 23 entreprises ont soumis des rapports couvrant les véhicules de l'année de modèle 2009, répartis dans 310 groupes d'essai. Il convient de noter que certains groupes d'essai sont communs entre les entreprises qui utilisent les mêmes plates-formes ou groupes motopropulseurs dans la fabrication de leurs véhicules.

4.2 Distribution des véhicules légers, des camionnettes légères, des camionnettes lourdes et des véhicules moyens à passagers

Depuis l'année de modèle 2009, les entreprises doivent respecter une seule norme de NO_x moyenne de 0,07 g/mille pour l'ensemble de leurs parcs de véhicules légers, de camionnettes légères, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers. Elles n'ont donc pas eu à établir de distinction entre leur parc de véhicules légers et de camionnettes légères et leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers dans leur rapport de fin d'année de modèle 2009.

4.3 Valeurs moyennes de NO_x des parcs des entreprises

Le tableau 4 offre un aperçu du nombre total de véhicules et des valeurs moyennes de NO_x des parcs de véhicules légers, de camionnettes légères, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers pour chacune des entreprises.

Tableau 4 : Sommaire des valeurs moyennes de NO_x des parcs de véhicules légers, de camionnettes légères, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers des entreprises

Norme d'émissions moyennes de NO_x des parcs = 0,07 g/mille
NO_x maximal = 0,2 g/mille (série 8)

Entreprise	Nombre total de véhicules	Valeur moyenne de NO _x (g/mille)
Aston Martin Lagonda Limited	56	0,070
BMW Group Canada	25 474	0,070000
Chrysler Canada Inc.	119 522	0,0807837
Ferrari North America, Inc.	116	0,0700
Ford Motor Company of Canada, Limited	152 822	0,0657647
General Motors du Canada Limitée	242 663	0,0700000
Honda Canada Inc.	183 164	0,0694486
Hyundai Auto Canada Corp.	80 169	0,070000
Jaguar (Jaguar Land Rover Canada ULC)	393	0,0700
Kia Canada Inc.	36 528	0,070000
Land Rover (Jaguar Land Rover Canada ULC)	1 844	0,07000
Lotus Cars Limited	39	0,070
Maserati North America, Inc.	154	0,0700
Mazda Canada Inc.	85 019	0,070000
Mercedes-Benz Canada Inc.	18 220	0,070274
Mitsubishi Motor Sales of Canada, Inc.	18 808	0,070000
Nissan Canada Inc.	76 732	0,070000
Porsche Cars Canada, Ltd.	1 172	0,07000
Subaru Canada, Inc.	20 232	0,070000
Suzuki Canada Inc.	13 331	0,069548
Toyota Canada Inc.	152 320	0,0673348
Volkswagen Group	42 111	0,070000
Volvo Cars of Canada Corp.	6 358	0,07000

Remarque : les valeurs moyennes de NO_x des parcs sont arrondies aux mêmes nombres de chiffres significatifs que compte le nombre total de véhicules des parcs des entreprises.

Les valeurs moyennes de NO_x des entreprises vont de 0,0572435 g/mille à 0,0700000 g/mille pour les parcs de véhicules légers, de camionnettes légères, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers. Aucune entreprise n'a déclaré de valeur moyenne de NO_x dépassant la norme de 0,07 g/mille. Quinze des vingt-trois entreprises ont déclaré une valeur moyenne de NO_x égale à cette norme.

4.4 Points et déficits relatifs aux émissions de NO_x pour l'année de modèle 2009 et solde de fin d'année de modèle

Le tableau 5 offre un aperçu des points et déficits relatifs aux émissions de NO_x des entreprises pour l'année de modèle 2009. Il présente également leur solde de points de fin d'année de modèle 2009. Les entreprises qui ont choisi d'exclure leur groupe de véhicules de la conformité obligatoire à la norme de NO_x moyenne des parcs, qui n'ont pas déclaré de points ou qui ont déclaré une valeur moyenne de NO_x égale à la norme ont reçu « 0 » pour le « Total des points pour l'année de modèle 2009 ».

Tableau 5 : Points et déficits relatifs aux émissions de NO_x pour l'année de modèle 2009 et solde de fin d'année de modèle (véhicule-g/mille)

Entreprise	Solde initial ¹	Total des points pour l'année de modèle 2009 ¹	Nouveau solde ¹
Aston Martin Lagonda Limited	0	0 ⁴	0
BMW Group Canada	913	0 ⁴	913
Chrysler Canada Inc.	41 020	898	41 918
Ferrari North America, Inc.	0	0 ²	0
Ford du Canada Limitée	37 732	2 038	39 770
General Motors du Canada Limitée	75 874	23	75 897
Honda Canada Inc.	19 975	70	20 045
Hyundai Auto Canada Corp.	3 163	0 ⁴	3 163
Jaguar (Jaguar Land Rover Canada ULC)	126	0 ⁴	126
Kia Canada Inc.	4 721	0 ⁴	4 721
Land Rover (Jaguar Land Rover Canada ULC)	953	0 ⁴	953
Lotus Cars Limited	0	0 ²	0
Maserati North America, Inc.	0	0 ²	0
Mazda Canada Inc.	14 878	71	14 949
Mercedes-Benz Canada Inc.	0	11	11
Mitsubishi Motor Sales Canada, Inc.	76	0 ³	76
Nissan Canada Inc.	18 854	0 ³	18 854
Porsche Cars Canada, Ltd.	456	0 ⁴	456
Subaru Canada, Inc.	2 606	0 ⁴	2 606
Suzuki Canada Inc.	1 255	11	1 266
Toyota Canada Inc.	26 005	350	26 355
Volkswagen Group	0	0 ⁴	0
Volvo Cars of Canada Corp.	3 538	0 ⁴	3 538
Total	252 145	3 472	255 617

¹ Les points et déficits relatifs aux émissions de NO_x sont arrondis au nombre entier le plus près. Un signe négatif (-) indique un déficit.

² L'entreprise a choisi d'exclure de l'obligation de conformité aux normes canadiennes d'émissions moyennes de NO_x des parcs en vertu du paragraphe 31(1) du Règlement, la totalité de son parc qui est vendu simultanément au Canada et aux États-Unis.

³ L'entreprise a choisi d'exclure de l'obligation de conformité aux normes canadiennes d'émissions moyennes de NO_x des parcs en vertu du paragraphe 31(1) du Règlement, une partie de son parc qui répondait aux critères de choix. Cependant, les valeurs moyennes de NO_x pour ces groupes de véhicules étaient équivalentes ou inférieures à la norme d'émissions moyennes de NO_x et par conséquent, aucune de ces entreprises n'a produit de déficit.

⁴ L'entreprise a déclaré une valeur moyenne d'émissions de NO_x qui est équivalente à la norme d'émissions moyenne de NO_x des parcs.

Au total, les entreprises ont obtenu 3472 points pour l'année de modèle 2009. Aucune entreprise n'a accusé de déficit relativement à son parc pour l'année de modèle 2009 ni n'a déclaré de solde négatif à la fin de cette année. Il n'y a également eu aucun transfert de points entre les entreprises pour cette année de modèle.

4.5 Distribution des séries et valeur moyenne de NO_x du parc canadien

Le tableau 6 offre un aperçu de la distribution des véhicules en fonction de la norme d'émissions de NO_x (par série). Il présente également la valeur moyenne de NO_x calculée pour l'ensemble du parc canadien pour l'année de modèle 2009.

Tableau 6 : Distribution des véhicules en fonction de la norme d'émissions de NO_x (par série)

Numéro de la série	Norme de NO _x (en g/mille)	Nombre total de véhicules dans la série	Pourcentage de véhicules dans la série
11	0,9	S.O.	S.O.
10	0,6	S.O.	S.O.
9	0,3	S.O.	S.O.
8	0,20	4 040	0,30
7	0,15	0	0,00
6	0,10	0	0,00
5	0,07	1 246 221	92,22
4	0,04	89 404	6,62
3	0,03	10 272	0,76
2	0,02	1 390	0,10
1	0,00	0	0,00
Nombre total de véhicules du parc pour l'année de modèle 2009			1 351 327
Valeur moyenne de NO_x du parc canadien (en g/mille)			0,06743109
Norme de NO_x moyenne du parc (en g/mille)			0,07

Pour l'année de modèle 2009, presque tous les véhicules (99,7 % du parc) ont été certifiés comme étant conformes à une série ayant une norme équivalente ou inférieure à la norme de NO_x moyenne de 0,07 g/mille. La valeur moyenne de NO_x du parc canadien était de 0,06743109 g/mille, donc de 3,7 % inférieure à la norme.

La figure 1 illustre la distribution changeante du parc canadien entier en fonction de la norme d'émissions de NO_x de chaque série pour les années de modèle 2004 à 2009. La présentation de ces renseignements sous forme de pourcentages à la figure 2 facilitera la comparaison entre les années.

Figure 1 : Distribution du parc canadien en fonction de la norme d'émissions de NO_x (série)

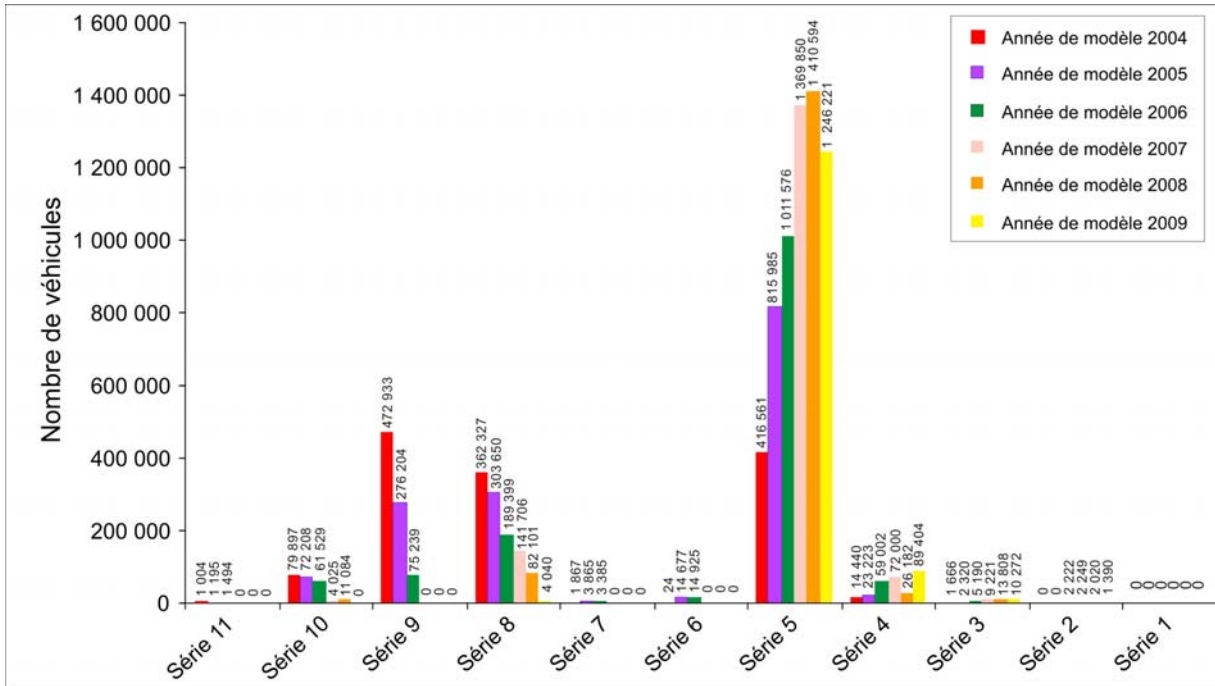
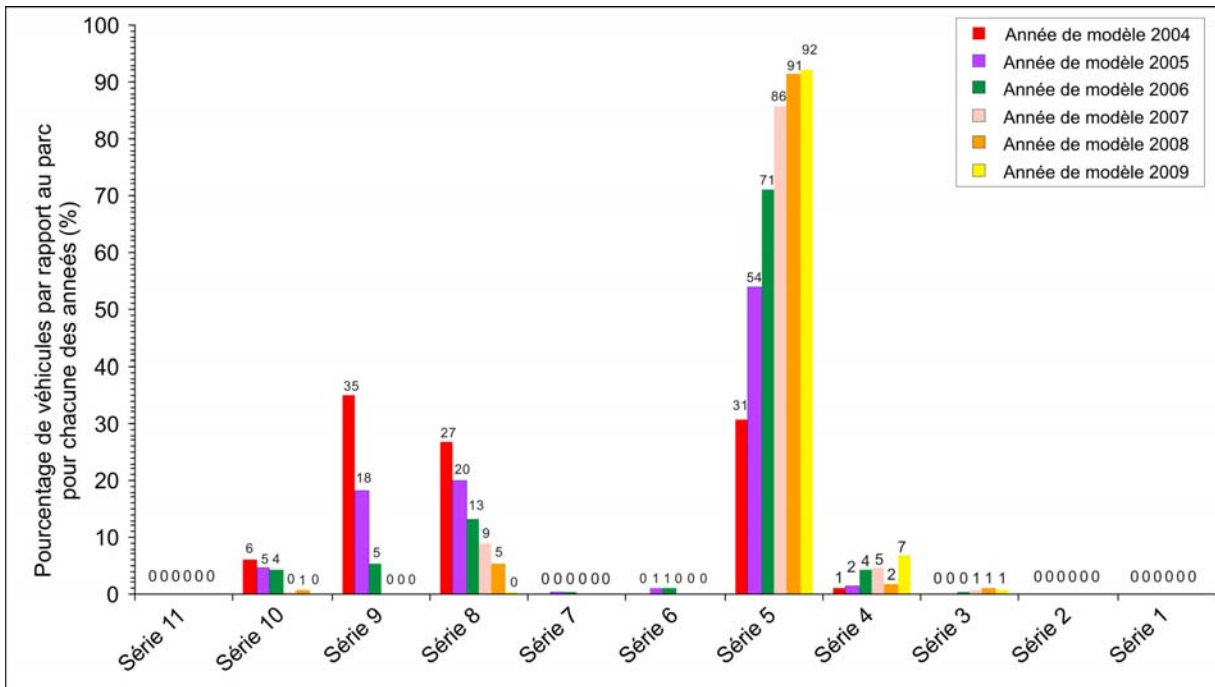


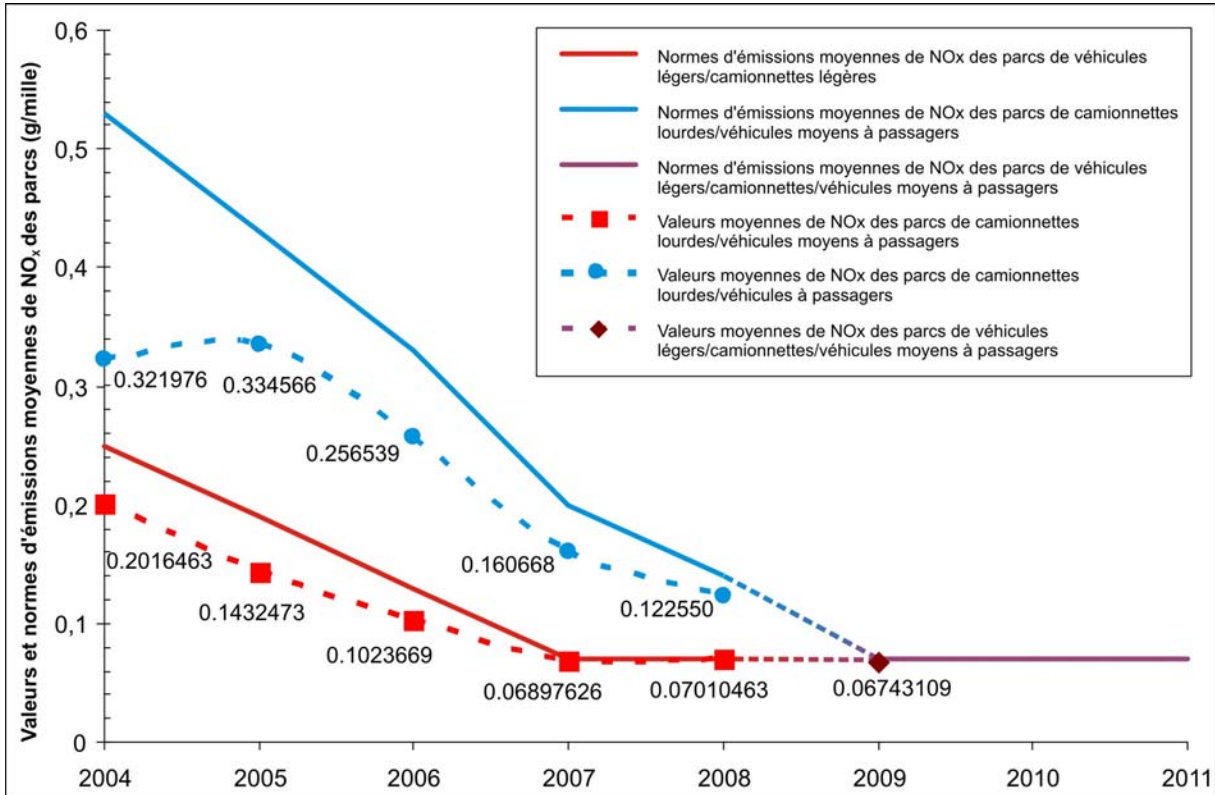
Figure 2 : Distribution du parc canadien en pourcentage en fonction de la norme d'émissions de NO_x (série)



4.6 Tendence des valeurs moyennes de NO_x des parcs

La figure 3 présente la tendance des valeurs moyennes de NO_x en fonction des normes applicables depuis 2004 pour les parcs de véhicules légers et de camionnettes légères ainsi que les parcs de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers. Une seule valeur moyenne de NO_x est donnée pour l'année de modèle 2009, car le parc entier des véhicules légers, des camionnettes légères, des camionnettes lourdes et des véhicules moyens à passagers est maintenant assujéti à une seule norme moyenne générale de 0,07 g/mille plutôt qu'à deux normes différentes.

Figure 3 : Valeurs et normes d'émissions moyennes de NO_x des parcs



De façon générale, la valeur moyenne de NO_x des parcs de véhicules légers et de camionnettes légères ainsi que de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers a diminué de 2004 à 2008. La valeur moyenne de NO_x des parcs pour l'année de modèle 2009 continue de diminuer, et se situe à 3,7 % sous la norme moyenne de NO_x du parc entier (0,07 g/mille).

5 CONCLUSIONS

C'est la sixième année que les entreprises font l'objet des exigences pour les émissions moyennes de NO_x en vertu du *Règlement*. Au total, 23 entreprises ont soumis des rapports sur 310 groupes d'essai composés de 1 351 327 véhicules construits ou importés au Canada pour y être vendus au détail.

La valeur moyenne de NO_x des parcs pour l'année de modèle 2009 était de 0,06743109 g/mille, comparativement à la norme moyenne d'émissions de NO_x pour les parcs de 0,07 g/mille. La valeur moyenne de NO_x des parcs de chaque entreprise était égale ou inférieure à la norme, et toutes les entreprises ont respecté, selon leur rapport, les dispositions du *Règlement* relatives aux normes moyennes des parcs.

La valeur moyenne de NO_x de l'ensemble des parcs de véhicules légers et de camionnettes légères ainsi que de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers continue de diminuer, conformément aux objectifs de rendement environnemental du *Règlement*.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada

Informathèque

10, rue Wellington, 23^e étage

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca